

Relance : 10 millions seulement pour l'eau

ÉCRIT PAR CELIA.ALBERI@LCG.GP

22 janvier 2021



France relance regroupe des aides qui existaient avant la crise liée à la gestion de covid-19 ou spécifiquement mises en place. Focus sur un premier bilan en Guadeloupe.

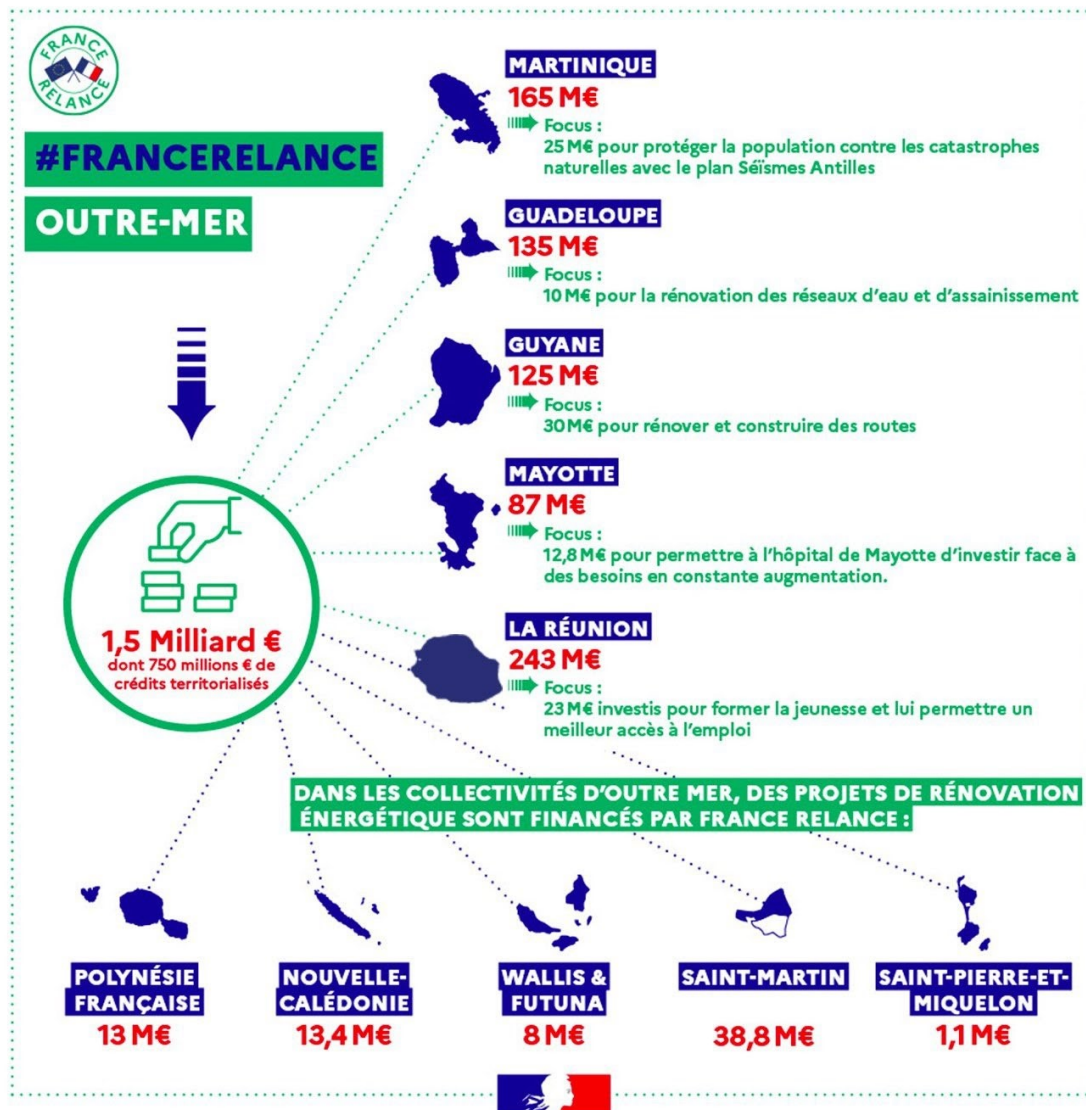
Quatre mois après son lancement le 3 septembre 2020, c'est l'heure d'un premier bilan pour le gouvernement qui présentait son plan "France Relance", annoncé comme un plan exceptionnel, doté de 100 milliards d'euros "afin de faire face et de redresser l'économie au cœur de la crise sanitaire". Ce plan se décline entre des fonds nationaux et des fonds territorialisés dans chaque région. Tantôt recyclage de financements déjà programmés et relabellisés "France relance", tantôt véritables nouveautés budgétaires, les aides se révèlent très diversifiées. L'enveloppe territorialisée pour la Guadeloupe est chiffrée à 135 millions. S'y trouve

recyclé le dossier de l'eau avec 10 millions pour la rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement. Ce besoin existait bien avant que covid-19 ne s'invite chez les humains. En juin 2019 à l'issue de la visite à l'Élysée d'Ary Chalus (président de Région), la présidence de la République s'était fendue d'un communiqué annonçant "l'engagement massif et durable de l'État pour accompagner les investissements des collectivités pour la mise à niveau des réseaux d'eau". Et un semestre plus tôt, le 23 janvier 2018, le même Ary Chalus, toujours au sortir d'une visite à Emmanuel Macron à l'Élysée annonçait que le gouvernement "*sera aux côtés des Guadeloupéens pour commencer très vite les travaux*". France relance clarifie la participation du gouvernement sur ce dossier qui préoccupe les Guadeloupéens, et ce sera 10 millions pour un chantier dont le montant pourrait atteindre 400 millions sur 10 ans.

Côté dispositifs en place à l'échelle nationale, avec une politique nationale par exemple pour l'emploi, pour les jeunes, pour le chômage, on constate que les dispositifs ont à ce jour faiblement fonctionné en Guadeloupe. L'aide à l'apprentissage ou à l'emploi des jeunes n'a pas rencontré son public : au 31 décembre 2020, seuls 102 jeunes sont entrés en CIE (contrats initiative emploi) et PEC (parcours emploi compétences); 297 aides ont été versées pour l'embauche des jeunes. 450 contrats d'apprentissage ont bénéficié de l'aide exceptionnelle, un chiffre élevé qui traduit une aide adaptée aux besoins des entreprises.

Le mouvement pour que les particuliers rénovent leurs maisons est grippé avec seulement 75 dossiers MaPrimeRénov acceptés. Pourtant ce dispositif qui recycle le crédit d'impôt pour la transition énergétique et les aides de l'Agence nationale de l'Habitat dispose d'une innovation majeure : depuis le 1er octobre 2020 sous le label France relance, l'aide est ouverte à l'ensemble des propriétaires quels que soient les revenus, que le logement soit la résidence principale ou un bien locatif. Pour la Guadeloupe, les dépenses liées à l'installation d'un chauffe-eau solaire, de panneaux solaires photovoltaïques peuvent être prises en charge.

À ce jour sur les 135 millions aucune précision n'est donnée sur les montants qui ont déjà été investis. Mais une chose est sûre il appartient aux acteurs, collectivités, entreprises, particuliers de présenter des projets.



France relance, plan exceptionnel de 100 milliards lancé le 3 septembre 2020 en faveur du redressement post-crise covid-19, consacre 135 millions territorialisés à la Guadeloupe.